



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET DE LA PÊCHE

Alliance Mondiale Contre le Changement Climatique (AMCC) au Tchad

Projet AMCC au Tchad « Adaptation aux Effets du Changement Climatique et Développement des Énergies Renouvelables »

**Synthèse de l'atelier d'information, de sensibilisation et d'identification
Des institutions nationales à accrédiiter aux fonds climatiques internationaux.**

Du 14 au 15 février 2019 au CEFOD (N'Djamena)



Février 2019

1. Introduction

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet AMCC-Tchad, un atelier sur l'information, la sensibilisation et l'identification des institutions nationales à accréditer auprès des fonds climatiques internationaux s'est tenu du 14 au 15 février 2019, au Centre pour la formation et le développement (CEFOD) à N'Djamena. Cet atelier a regroupé plus de 25 participants dont quatre femmes venus de différents départements Ministériels, 3 points focaux des conventions sur le changement climatique (FA, FVC, CCNUCC), des organisations de la société civile, ONG, etc.

L'ouverture de l'atelier a été faite par le Directeur de l'Education Environnementale et de la Lutte Contre le Changement Climatiques M. Mahamat Hassan Idriss.

Un mot introductif du Directeur de l'Education Environnementale et de Lutte contre les Changements Climatiques, du Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la pêche (MEEP) a été prononcé pour signifier l'importance de cet atelier..

Selon le Directeur, cet atelier constitue une suite logique des précédents travaux qui se sont déroulés les 11 au 13 février 2019 au CEFOD, dans le cadre de la gouvernance de l'Autorité Nationale Désignée (AND) du MDP.

Après l'ouverture de l'atelier, un Présidium a été mis en place pour assurer la coordination de l'atelier. Il est composé de :

- Président : M. Ahmat Agala
- Premier rapporteur : M. Ahina Adrinkaye
- Deuxième rapporteur : Mme Laoukounda Regine

A l'entame des travaux, le président a énoncé quelques règles de conduite à tenir durant l'atelier (l'usage des téléphones en pleine séance, les sorties abusives, la prise de parole, conformité des échanges avec la thématique de l'atelier, etc.). Il s'en est suivi d'une présentation des participants et la photo de famille.

2. Diverse présentations de l'atelier

Après l'adoption de l'agenda et la présentation des objectifs de l'atelier, six (6) présentations ont été faites à savoir : (i) la finance climatique ; (ii) le Fonds Vert pour le Climat ; (iii) le Fonds d'adaptation, (iv) le processus d'accréditation aux fonds climatiques, (v) l'état d'avancement du processus d'accréditation du Fonds spécial en faveur de l'environnement (FSE) au fonds d'adaptation (FA) et (vi) le partage d'expérience du Fonds Nationale de l'Eau (FNE) au fonds Vert Climat. Ces présentations ont été faites respectivement par l'Assistant technique du Projet AMCC-Tchad M. Benoit Sarr, le Point Focal pour le Fonds Vert Climat au Tchad, M. Koularambaye Koundja Julien, Pont Focal pour le Fonds d'Adaptation, Mme Fatimé Ousmane Daba, le cadre du Fonds Spécial en faveur de l'Environnement, M. Nouradine Ibrahim Kossi et le chef de service du projet du Fonds National de l'Eau.

La première présentation sur la finance climatique, faite par Dr. Benoit Sarr, fait focus sur : (i) l'historique des financements, (ii) l'architecture de la finance climatique, (iii) le Partenariat Public Privé et (iv) le défis pour l'Afrique.

La deuxième présentation portant sur le Fonds Vert pour le Climat, faite par M. Koularambaye Koundja Julien, est axée sur : (i) la présentation complète du FVC ; (ii) le processus d'accréditation ; (iii) la présentation de l'AND, (iv) les mécanismes financiers du FVC et (v) le Portefeuille du FVC.

La troisième présentation, faite par Dr. SARR, a été portée sur le processus d'accréditation aux fonds climatiques. Selon le présentateur, ce processus renferme cinq étapes majeures dont les conditions préliminaires, dossiers de candidature et le formulaire à remplir. La présentation a mis l'accent sur les différentes conditions que doit remplir une institution pour lui permettre de passer d'une procédure à une autre afin d'accéder à une éventuelle accréditation aux fonds climatiques internationaux.

La quatrième présentation, faite par Mme Fatimé Ousmane Daba est portée sur : (i) les informations générales sur le fonds d'adaptation ; (ii) la gouvernance et l'administration, (iii) les sources de financements et (iv) les modalités d'accès au fonds d'adaptation.

La cinquième présentation portant sur le processus d'accréditation du Fonds Spécial en faveur de l'Environnement (FSE) au Fonds d'Adaptation (FA), faite par M. NOURADINE IBRAHIM KOSSI, fait focus sur: (i) le choix et les démarches adoptées par le FSE, (ii) l'état d'avancement des activités d'accréditation et (iii) les leçons apprises.

Enfin, **la sixième présentation portant sur le partage d'expérience du Fonds Nationale de l'Eau (FNE)** a été faite par M. Ahina Adrinkaye, chef de service Projet du FNE. Les points abordés sont portés essentiellement sur : (i) un Bref aperçu sur le FNE, (ii) l'état d'évolution du processus d'accréditation auprès du Fonds vert pour le climat et (iii) les leçons apprises.

3. Echanges et discussions en plénière

A la suite de ces présentations, quelques contributions et des questions d'éclaircissement ont été formulées par les participants à cet atelier et des réponses ont été apportées par les intervenants.

Pendant ces deux jours d'atelier, les points d'échanges et de discussions se sont focalisés sur :

:

- Les critères d'éligibilités auprès des deux fonds (FVC & Fonds d'adaptation)
- La spécificité de l'AND du FVC et l'AND du Fonds d'Adaptation
- L'état d'avancement des réalisations au niveau de chaque fonds
- Les réalisations de l'AMCC dans le cadre du Fonds d'adaptation
- La position de l'Union Africaine par rapport à la problématique du changement climatique
- les conditions de l'accréditation

- la durée de l'accréditation
- la suspension et l'annulation de l'accréditation
- le montants et la nature (dons, prêts, garanties) des fonds alloués une fois que l'institution est accréditée et ai soumis des projets
- L'échéance de l'accréditation,
- L'estimation en termes de pourcentage sur l'état d'avancement vers l'accréditation,
- La communication autour du processus d'accréditation,
- La politique utilisée par le FSE pour rallier la société tchadienne à sa cause
- Les expériences négatives du parcours de FSE tout au long du processus d'accréditation

4. Travaux des groupes

Pour démarrer les travaux, les participants se sont constitués en quatre groupe. Une présentation a été faite par le Dr. Benoit SARR sur le formulaire d'auto-évaluation des institutions à accréditer aux fonds climatiques. Ce formulaire comporte quatre (4) sections à savoir : (i) l'information générale / Contact, (ii) la gestion financière et intégrité, (iii) la capacité institutionnelle requises et (iv) la transparence, pouvoirs d'auto-investigation, mesures contre la corruption et mécanisme pour gérer les réclamations concernant des nuisances environnementales et/ou sociales générées par les activités des projets.

Les institutions ayant fait l'objet du test d'auto-évaluation sont : le Fond National d'Energie, la Société Nationale d'Electricité, l'Agence National de la Météorologie et l'Agence pour le Développement des Energies Renouvelables.

5. Recommandations de l'atelier

Au terme de l'atelier, il en ressort une satisfaction partagée de tous les participants et cela constitue un signe encourageant pour les organisateurs. Cependant, quelques recommandations ont été formulées par les participants à l'endroit du :

❖ Fonds Spécial en faveur de l'Environnement (FSE)

- 1- Elaborer une stratégie de communication et impliquer les parlementaires sur certaines questions pertinentes ;
- 2- Rendre opérationnel le logiciel TomPro et former les cadres à l'utilisation de ce logiciel au cas échéant. ;
- 3- Procéder à l'édition des états financiers via Tompro
- 4- Finaliser les audits 2017 et 2018 du FSE et des micro-projets terrain.
- 5- Finaliser le plan d'action février – juillet 2019 en vue de la mise en œuvre des exigences du fonds pour l'Adaptation non satisfaites par le FSE.

❖ **Fonds National de l'Eau (FNE)**

- 1- Se rapprocher du FSE pour capitaliser les acquis et éviter les goulots d'étranglement ;
- 2- Améliorer la communication autour du processus d'accréditation auprès du FVC.

❖ **Fonds National de l'Eau (FNE) et Fonds spécial en faveur de l'Environnement**

1. Mutualiser les efforts avec le FSE et faire ensemble un plaidoyer auprès Ministère de l'Environnement de l'Eau et de la Pêche en vue d'obtenir auprès Ministère de l'Economie et de la planification du développement la dérogation spéciale à signer des conventions internationales de financement

❖ **Ministère de l'Environnement de l'Eau et de la Pêche**

1. Maintenir le FSE en tant que candidat à une accréditation au Fonds pour l'adaptation ;
2. Appuyer le processus d'accréditation du Fonds National de l'Eau auprès du Fonds Vert Climat.

❖ **Points focaux/AND**

1. Faire un suivi rapproché du processus d'accréditation des deux institutions (FSE et FNE) aux fonds climatiques internationaux.

❖ **AMCC-Tchad**

1. Poursuivre l'accompagnement et la facilitation du processus d'accréditation du FSE ou Fonds pour l'adaptation

Fait à N'Djaména, le 15 février 2019

Le rapporteur